Publié sur *écoconso* (https://www.ecoconso.be)

OÙ JETER LES LANGES POUR ENFANTS ?

QUESTIONS FRÉQUENTES
[*mise à jour : 12/2020*]

Dans quelle poubelle jeter les langes souillés de bébé ? Depuis 2021, uniquement dans les déchets résiduels.

Poubelle payante, conteneur à puce, collecte des déchets organiques ou compost du jardin... Le point sur la situation actuelle. [1]

À Bruxelles

À Bruxelles, les langes ne sont pas collectés sélectivement. On ne peut pas les mettre dans le sac orange des déchets de cuisine. Ils ne sont pas repris dans les déchetteries non plus. Ils doivent donc aller dans le sac blanc des déchets non triés. [2] Ils seront incinérés.

En Wallonie

Les langes **ne sont plus acceptés** dans la collecte en porte à porte des déchets organiques depuis 2021 par les intercommunales wallonnes. [3] [4] Seules quelques communes liégeoises ont continué à les accepter en 2021. En 2022 il n'y aura plus de collecte des langes dans les organiques. Les langes contiennent trop de plastique que pour encore être acceptés dans la filière de recyclage des matières organiques. [6]

Les langes sont donc à jeter dans le sac ou le conteneur des déchets tout venant (sac payant / conteneur à puce).

Les langes ne sont pas repris dans les parcs à conteneurs, quelle que soit la zone.

Que deviennent les langes ?

Ils seront incinérés avec les autres déchets tout-venant. Auparavant ils étaient biométhanisés.

Peut-on composter les langes à la maison ?

Non. Les langes sont très difficilement compostables dans un compost de jardin. De plus, les matières plastiques ne peuvent pas être tamisées comme dans un traitement industriel.

- -

[1] Les langes pour adultes ne sont actuellement pas collectés pour suivre une filière de traitement. Ni à Bruxelles, ni en Wallonie. Ils sont donc à déposer dans le sac ou le conteneur des déchets tout-venant.

[2] Sur le site de l'Agence Bruxelles-Propreté.

[3] Les communes délèguent la plupart du temps la gestion de déchets à une intercommunale. Contactez votre commune pour savoir si c'est elle qui s'en charge ou déterminez dans quelle zone vous êtes en consultant la carte et le moteur de recherche de la Copidec.

[4] Avant quatre intercommunales reprenaient les langes : AIVE, BEP, Tibi et Intradel. Hygea, Ipalle et Inbw ne les reprenaient déjà pas.

[6] Communication d'Idélux à ce sujet en décembre 2020.

Liens
[1] mailto:rdebruyn@ecoconso.be
[2] https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus
[3] https://www.arp-gan.be/fr/index.html
[4] http://www.copidec.be/
[5] https://www.idelux.be/fr/les-langes-dans-les-dechets-organiques-non-non-non.html?IDC=2513&IDD=54134

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons